

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 Décembre 2019

Etaient présents : GRASSA Martine, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absents excusés : BERHAULT Jacques (procuration GREUSARD Liliane), MONNIN Antoine (procuration ROLET Jean-Yves), PONTUS Nathalie (procuration GRASSA Martine).

Lecture des délibérations du dernier conseil municipal.

Mme la Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant une délibération modificative à prendre dans le budget communal.

Accord à l'unanimité.

1. Fixation du prix de l'eau 2020

Mme la Maire rappelle qu'en vue principalement de tendre vers l'équilibre de notre budget eau ainsi que vers une harmonisation des prix de l'eau sur toute la CCA800 en 2029, il convient d'amorcer une augmentation de notre prix de l'eau. La CCGP et le Syndicat des eaux de Dommartin ont annoncé leur augmentation du prix de l'eau qui est à répercuter dans nos calculs, après délibération le conseil municipal décide de ne pas augmenter le prix des locations des compteurs et fixe le prix de l'eau comme suit :

PRIX DE L'EAU 2020 : 1.32€/m³

Location compteur petits volumes : 20€

Location compteur gros volumes : 36€

Accord à l'unanimité

Mme la Maire informe également que le calcul du rendement de l'eau sur la commune n'est pas satisfaisant environ 75% (contre 85% demandé par l'agence de l'eau), ce qui peut s'expliquer par des pertes et qui implique qu'il faut continuer à renouveler les conduites.

2. Fixation du prix de l'assainissement 2020

Mme la Maire rappelle que pour les mêmes raisons évoquées précédemment, il convient également d'initier une augmentation stable du prix de l'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal décide de fixer le prix de l'assainissement comme suit :

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT 2020 : 1.40€/m³

Pas de part fixe en assainissement instituée cette année encore.

Accord à l'unanimité

3. Fixation du prix de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Mme la Maire rappelle que :

- La commune a instauré par une délibération du 26/10/2007 la taxe de raccordement au réseau d'assainissement, pour les nouvelles constructions, les nouveaux logements, les nouvelles entreprises ou activités commerciales et par logement pour les nouveaux logements collectifs, à un montant forfaitaire de 800€.

- Il existe des écarts importants du prix de cette taxe entre les communes de la CCA800 et en vue de l'harmonisation des tarifs à appliquer et de l'équilibre demandé du budget assainissement, il convient d'augmenter la taxe.

Après délibération, le Conseil municipal décide de fixer le prix de manière forfaitaire à 1000€. **Accord à l'unanimité**

4. Caveau

Suite à l'accord donné par le conseil municipal lors de sa précédente réunion d'accepter la rétrocession d'un caveau 4 places, le conseil propose de racheter ce dernier au prix de 1000€. La proposition sera transmise par écrit aux demandeurs.

Accord à l'unanimité

5. Constitution dossier labellisation Charte zéro pesticide FREDON

Mme la Maire rappelle que la commune a signé le 14/09/2017 une charte. Il convient maintenant de faire le point sur les pratiques appliquées et les produits utilisés pour le désherbage effectué par les employés du SIVOM. Il s'avère que le désherbage n'est fait que manuellement sans produits chimiques. Ces informations seront transmises à FREDON.

6. Budget Bois : décision modificative

Pour régler à la commune de Nans-sous-Sainte-Anne sa facture de mise à disposition de son agent technique pour des travaux en forêt communale non prévus au budget initial, il convient de passer une délibération modificative.

Augmentation du compte 6218-012 : 1467.16€

Diminution du compte 611-011 : 1467.16€

Accord à l'unanimité

7. Budget eau et assainissement : délibération sur les durées d'amortissement

Sur demande de la trésorerie une délibération quant aux durées d'amortissements dans les budgets annexes est à prendre pour encadrer les durées d'amortissements.

Après délibération il est convenu ce qui suit :

Budget eau :

Les travaux effectués sur les réseaux (création, prolongation, déviation, remplacement, raccordement, renforcement, branchement) seront amortis sur une durée de 40 ans.

Les acquisitions de biens nettement individualisables ou autres travaux seront amortis sur une durée votée par délibération du conseil municipal chaque fois que nécessaire et de préférence lors de la validation des devis.

A ce titre le conseil municipal décide d'amortir les biens acquis et travaux effectués selon les durées suivantes :

- Installation ballon sous le n° d'inventaire BALLON2015 : 10 ans
- Réfection mur réserve incendie sous le n° d'inventaire 2019 REFECTION MUR RESERV : 15ans

Accord à l'unanimité

Budget assainissement :

Les travaux effectués sur les réseaux (création, extension, déviation, remplacement, raccordement, renforcement, branchement) seront amortis sur une durée de 40 ans.

Les acquisitions de biens nettement individualisables ou autres travaux seront amortis sur une durée votée par délibération du conseil municipal chaque fois que nécessaire et de préférence lors de la validation des devis.

A ce titre le conseil municipal décide d'amortir les biens acquis et travaux effectués selon les durées suivantes :

- Pompe doseuse pour la station d'épuration : 5 ans
- Remplacement pompe de la station d'épuration : 8 ans

Accord à l'unanimité

8. Budget eau : décision modificative

Suite à un travail de mise à jour de l'inventaire du budget eau avec la trésorerie, il convient de mettre à jour les amortissements antérieurs trop versés, une reprise d'amortissements est nécessaire, une décision modificative est à prendre.

Augmentation du compte 023 : 2604€

Augmentation du compte 7811-042 : 2604€

Augmentation du compte 021 : 2604€

Augmentation du compte 28156-040 : 2604€

Accord à l'unanimité

9. Devis sauvegarde externe

Mme la Maire présente le devis de l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires suite à l'audit réalisé par un technicien en novembre concernant l'identification des besoins de sauvegarde des données critiques de la commune.

Accord à l'unanimité pour souscrire à la prestation de sauvegarde et de restauration des données.

10. Devis contrat d'assistance 2020 pour la station d'épuration

Mme la Maire présente le devis pour le contrat d'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration et propose de renouveler l'adhésion pour 2020.

Accord à l'unanimité

11. Devis mise en place d'un hydro stabilisateur sur conduite AEP

Mme la Maire présente le devis pour la fourniture et la pose d'un hydro stabilisateur sur une conduite d'eau potable située parcelle ZE13 appartenant à l'AHSFC. Un courrier de demande d'autorisation de travaux devra être transmis au directeur de l'Eveil. Ces travaux prévus au budget 2019 seront effectués début 2020. Cette dépense étant élevée, il est entendu que Mr Jean-Louis GODARD prendra contact avec une autre entreprise pour un deuxième devis. En vue de l'amortissement de cet investissement, le syndicat des eaux sera contacté pour connaître la durée de vie de cet équipement.

12. Point supplémentaire : Budget communal – décision modificative

Pour combler le manque de crédits au chapitre 16, il convient de prendre une décision modificative :

Augmentation du compte 165 : 19.71€

Diminution du compte 020 : 19.71€

Accord à l'unanimité

POINT A VOIR

- **Colis de Noël - distribution** : Les élus procéderont à la livraison des colis prochainement.
- **SDIS : Données communales défense extérieure contre l'incendie** : Mme la Maire donne lecture du courrier reçu du SDIS25. Les débits, pressions et volumes des poteaux incendie sont à faire conformément au règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie, le syndicat des eaux de Dommartin sera contacté pour prévoir une intervention à la charge de la commune.

COMPTE-RENDU

- **Réunion Eglise avec CAUE/DRAC/DIOCESE** : Une réunion a eu lieu le 12 décembre en Mairie avec les acteurs suivants :

- DRAC (Direction des Affaires Culturelles) Mme Rénahy, Mme Gamby, Mme Ailhaud.
- CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) Mr Chauvin.
- DIOCESE : Mr Arnoult, Mr Maurand.
- AFFECTATAIRE DE L'EGLISE : Abbé Ruffiot.
- COMMUNE : Mme Grassa, Mme Monnin, Mme Rolet, Mr Godard JL, Mr Marsoudet, Mr Rolet JY.

Plusieurs points ont été abordés :

- Choix d'intervention d'une école d'architecture : Lyon (automne 2020-hiver 2021) qui proposerait un atelier prospection et réflexion sur le « village de demain », au vue des différents projets de la commune église, lotissement, RPI et Mairie dans les locaux de la MAS.
 - Mme Gamby informe qu'il serait judicieux de prévoir une consultation à part pour les vitraux afin de bénéficier de subventions de l'Etat.
 - Mme la Maire et les membres du Conseil signalent que les délais annoncés sont frustrants. Les représentants de la DRAC/CAUE/DIOCESE et l'Abbé Ruffiot sont unanimes pour dire que ces temps de réflexion sont nécessaires à un projet aussi important.
 - Un consensus semble exister sur la volonté de faire une belle église.
 - Action : consultation d'un architecte dès janvier 2020.
- Réunion SIVOM : une mutuelle a été souscrite pour les 2 employés.

COURRIERS DIVERS

- Contrat P@C du département : l'inscription des travaux dans le bâtiment du Château en vue de l'installation des classes du RPI et de l'Eveil a été faite par la CCA800.

QUESTIONS DIVERSES

- Logement de la Cure 1^{er} étage : les travaux prévus ont été effectués par les locataires.
- Lampadaire : panne au 15 rue de la Vierge, l'entreprise Prévalet sera contactée.
- Extincteurs : Mr Marsoudet demande s'il serait possible de répertorier les extincteurs de la commune et d'informer de leur emplacement.
- Travaux en forêt : Mr Vincent Godard informe du retard pris dans la parcelle 4 suite à des travaux urgents demandés par l'ONF dans d'autres parcelles.
- Commission bois : la commission se réunira lundi 23/12 à 20h30 à la salle pour tous pour prévoir une vente de bois de chauffage.
- Projet Fromagerie : Mr Vincent Godard demande où en est le projet d'implantation, Mme la Maire répond qu'à ce jour toutes les questions posées aux différents services n'ont pas encore trouvé réponses.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 26/12/2019

La Maire

